

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 mars 2026

54 PERSONNES MISES A L'ABRI AU NIVEAU DE LA PLACE SKANDERBERG

Ce mardi 17 mars 2026, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, avec le concours opérationnel de la préfecture de Police, a procédé à une opération d'évacuation et de mise à l'abri d'un campement pour des personnes dormant à la rue au niveau de la Place Skanderberg (porte d'Aubervilliers), dans le 19^e arrondissement.

Le campement faisait état de conditions d'hygiène inexistantes, avec l'accumulation de nombreux déchets à l'air libre. Il était notamment situé à proximité immédiate du boulevard périphérique et de la bretelle d'accès à la porte d'Aubervilliers, exposant ses occupants et les usagers de la voie publique à des risques graves en matière de sécurité routière. Des atteintes aux biens et aux personnes ont également été recensées sur le site.

Un arrêté d'évacuation a été pris par la préfecture de Police considérant le risque avéré pour la salubrité et la sécurité publiques ainsi que pour la santé des occupants ; il a permis de faciliter l'intervention des services en vue de rendre l'espace public accessible aux riverains et d'initier les travaux pour l'arrivée du tram dans ce secteur.

Toutes les personnes occupant le campement au moment de l'opération se sont vues proposer une prise en charge. Au total, ce sont 54 personnes, qui ont été orientées sur le principe du volontariat vers des structures d'accueil temporaires, dont :

- 11 personnes vers des structures d'accueil temporaires en Île-de-France ;
- 15 personnes vers des structures d'accueil temporaires en région hors Île-de-France ;
- 28 personnes vulnérables prises en charge dans des structures adaptées.

Des places d'hébergement spécifiques ont été proposées aux usagers de drogues, en lien avec le dispositif ASSORE, porté par l'association Aurore. 17 personnes ont été

orientées vers ce dispositif, qui permet une prise en charge complète (physique, psychique et sociale) visant à permettre une réduction progressive et, à terme, une sortie des conduites addictives.

Cette nouvelle opération de mise à l'abri s'inscrit dans le cadre de la mobilisation constante de l'État pour accompagner les personnes les plus vulnérables et les protéger de l'insécurité et de l'insalubrité. L'accueil dans ces structures permet de proposer un hébergement stable à ces personnes qui bénéficieront d'un accompagnement social et administratif, permettant ensuite de les orienter selon leurs vulnérabilités et leur situation, vers une structure d'hébergement ou de logement adaptée.

Comme à chaque fois, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris a proposé des places à tout le monde, en particulier via le dispositif d'orientation en région (hors Île-de-France) constitué par les SAS régionaux qui permettent d'offrir un toit et une évaluation de la situation administrative aux personnes qui en bénéficient. Cela permet, à l'issue de leur séjour en SAS qui dure trois semaines, de proposer aux personnes accueillies des solutions d'hébergement ou de logement adaptées.

Enfin, en Île-de-France, chaque nuit, ce sont plus de 115 000 personnes en situation de précarité (+ 40% en 6 ans) qui bénéficient d'une prise en charge par l'État au titre de l'hébergement d'urgence et du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile, dont 46 800 à Paris.

Contacts presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

Préfecture de Police

ppcom@interieur.gouv.fr